

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1606 7 août 2010

SOMMAIRE

Albion Capital Corporation S.A 77059	Eurostates S.A., SPF	77059
Al Yassat S.A 77056	Eventus Globale Währungsstrategie 7	77065
Architecture et Environnement S.A 77042	Exelfin S.A	77071
Autospace S.à.r.l	Explor Holding	77071
ConAgra Foods Luxembourg Holdings S.à	Fervet Opus S.à r.l	77079
r.l	Finance et Développement	77078
Dëschtennis 1962 Berdorf asbl77079	Financial Fleurus Holding S.A	77078
DRAGMOR Luxembourg S.à r.l 77088	Financière Cavok S.A	77079
Dsquared2 Holding S.A.	Fincopper S.A	77079
DT Investments Holding S.A77057	Finethic S.à r.l	
Duckfin International S.A77065	Finnley S.A	77078
Duex Investments S.A.	Fiscam S.à.r.l	77086
Duronet S.A.	Gafrara S.A	77086
Durosols S.A.	Gearbulk Luxembourg S.à r.l	77069
Edimag S.A77058	Gosdorf S.à r.l.	
Eilan International S.A77070	Hutley Delemont Luxembourg S.à r.l 7	77088
EMME 4 Energy S.A 	ING LPFE Soparfi A S.à r.l	77088
Encore Plus Properties III S.à r.l 77061	Joseph Bech Building Kirchberg S.N.C 7	77057
Encore Plus Properties II S.à.r.l 77059	KCI International S.à r.l	77088
Encore Plus Properties I S.à.r.l77059	Marko Polo Lux S.A	77069
Encore Plus Real Estate Bad Cannstatt S.à	Media Investment Holdings Sarl	77065
r.l	Muha LuxCo S.à r.l	77046
Essel Consulting Group S.A77070	Property4east.com	77042
Essel Consulting Group S.A	RM2 International S.A	77072
Essel Consulting Group S.A	Servigest SA	77087
Euro Assets Finance S.A		



Architecture et Environnement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 42.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076182/9.

(100088146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Property4east.com, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 153.918.

STATUTS

L'an deux mil dix, le seize juin.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Korely International S.A., ayant son siège social à Calle Aquilino de la Guardia 8, Cuidad de Panama (Panama), ici représentée par Monsieur Thierry Kohnen demeurant professionnellement au 62, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, en vertu d'une procuration générale.

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle société comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme unipersonnelle qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1 er . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «PROPERTY4EAST.COM».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet le développement, l'acquisition et l'exploitation de tout droit de propriété intellectuelle, comme des brevets, des marques déposées, des dessins, des modèles et des droits d'auteur sur des logiciels, qu'ils soient ou non protégés.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à CENT SOIXANTE MILLE EUROS (160.000,- EUR) représenté par QUATRE MILLE (4.000) actions «A» d'une valeur nominale de VINGT EUROS (20,-EUR) chacune et de QUATRE MILLE (4.000) actions «B» d'une valeur nominale de VINGT EUROS (20,- EUR) chacune.



La classe d'action «A» a les pouvoirs les plus étendus et donne droit tant au droit de vote qu'aux dividendes. La classe d'action «B» ne donne droit qu'au dividende sans limitation ni obligation de rendement. La classe d'action «B» ne donne aucun droit de vote aux assemblées générales.

Le capital autorisé est fixé à CINQ CENT MILLE EUROS (500.000.- EUR) qui sera représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) actions «A» et de DOUZE MILLE CINQ CENT (12.500) actions «B» d'une valeur nominale de VINGT EUROS (20, EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il es spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.



Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

- Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.
- Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier jour du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.



Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

En conformité avec l'article 44 de la Loi, les actions «B» ont droit à un dividende privilégié et récupérable en cas de répartitions des bénéfices, dont le pourcentage sera défini lors de l'assemblée générale ordinaire ayant approuvé les comptes annuels et l'affectation des résultats.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, déclare souscrire les HUIT MILLE (8.000) actions.

Un quart des actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de QUARANTE MILLE EUROS (40.000,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE SIX CENTS EUROS (1.600,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
- 2.- Est nommé administrateur, le terme de son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2015: Monsieur Thierry KOHNEN, administrateur, résidant professionnellement au 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, le terme de son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2015:

Kohnen & Associés S.à r.l., ayant son siège à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, enregistrée au Registre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg sous la section B numéro 114.190.

- 4.- Le siège social de la société est fixé à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
- 5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Kohnen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2010. LAC/2010/27228. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 28 juin 2010.

Référence de publication: 2010083815/210.

(100094293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2010.

Muha LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 154.023.

STATUTES

In the year two thousand and ten,

on the twenty-ninth day of the month of June.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

there appeared the following:

- TFF III Limited, a company governed by the laws of Jersey, with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX and registered under number 101339, acting as general partner of Triton Fund III F&F L.P., a company governed by the laws of Jersey, with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX and registered under number 1079 ("Triton Fund III F&F L.P."),

represented by Mr Brendan D. KLAPP, employee, residing professionally in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 June 2010; and

-Triton Masterluxco 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 43, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-143.926 ("TML3"),

represented by Mr Brendan D. KLAPP, prenamed,

by virtue of a proxy given on 29 June 2010.

The above-mentioned proxies, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as above-mentioned, requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which is herewith established as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the shareholders a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Laws"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of two (2) shareholders. At no time the number of the shareholders may exceed forty (40) shareholders. The Company will exist under the name of "Muha LuxCo S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in the Grand Duchy of Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings. The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form. The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.



Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders, as the case may be, voting with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Subscribed capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by six hundred and twenty-five thousand (625,000) class A shares (the "Class A Shares") and six hundred and twenty-five thousand (625,000) class B shares (the "Class B Shares"), altogether referred to as the "shares". Each issued share has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up.

Any share premium paid in respect of any Class A Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account (the "Class A Share Premium Account") of the Company and any share premium paid in respect of any Class B Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account (the "Class B Share Premium Account") of the Company.

The Class A Share Premium Account and the Class B Share Premium Account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of new Class A Shares and Class B Shares, respectively, subject to the provisions of the Articles of Incorporation. Moreover, the amount of Class A Share Premium Account and the Class B Share Premium Account may be used to provide for the payment of Class A Shares and Class B Shares, respectively, which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Class A and Class B shareholders, respectively, or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to a fraction in the profits and assets of the Company as defined by the present Articles of Incorporation and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed among them or not. All shares may only be transferred among shareholders as well as to nonshareholders with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may repurchase its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by article 19 of these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders, as the case may be, does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of managers, Statutory auditors

Art. 9. Board of Managers. The Company will be managed and administered by a board of managers (referred to as the "Board of Managers") composed of at least two members who need not be shareholders (the "Managers").

The Managers will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number and the period of their mandate. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be. Each Manager may as well resign. The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, decide upon the compensation of each Manager.

The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, may decide to appoint one or several Class A Manager(s) and one or several Class B Manager(s).

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman or by any other Manager.

The Chairman, if any, will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s) (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting. Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing, by fax or by e-mail. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as



well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by e-mail of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy. Any member of the Board of Managers may represent one or several other members of the Board of Managers. Subject to the following, a quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. If Class A and Class B Managers have been appointed, a quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office comprising at least one Class A Manager and one Class B Manager. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

A conference telephone call during which a quorum of the Managers as above-mentioned participates in the call shall be valid as meeting of the board provided written minutes reflecting the decisions adopted during such telephone conference call signed by all the Managers attending such telephone conference call are made.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

- **Art. 12. Powers of the Board of Managers.** The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, are in the competence of the Board of Managers.
- **Art. 13. Delegation of Powers.** The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents, chosen by it.
- **Art. 14. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 15. Representation of the Company. Subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

However if the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, has appointed one or several Class A Manager(s) and one or several Class B Manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Managers, within the limits of such power.

Art. 16. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not to be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 17. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915, are not applicable in such a case.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the general meeting of shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the



Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor(s) or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or e-mail as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meeting of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or by the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, or, by virtue of these Articles of Incorporation, as the case may be, will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 20. Financial Year. The Company's financial year starts on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 21. Adoption of annual accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed. The Board of Managers draws up the annual accounts, in accordance with the law.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these annual accounts at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 22. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Subject to the following, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

In the event of a payment of a dividend, such dividends will be apportioned to the holders of the Class A Shares and the holders of the Class B Shares in proportion to their aggregate contributions to the Company to subscribe for the shares held by them (including any share premium paid).

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers determine(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in article 17 of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.



Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After the payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be apportioned to the holders of the Class A Shares and the holders of the Class B Shares as follows: after repayment of each shareholders' capital contribution (including any share premium paid), the net liquidation proceeds will be apportioned to the holders of the Class A Shares and the holders of the Class B Shares in proportion to their aggregate contributions to the Company to subscribe for the shares held by them (including any share premium paid).

Chapter VII. Applicable law

Art. 24. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription - Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up,

- Triton Fund III F&F L.P., represented as described above, subscribed for six hundred and twenty-five thousand (625,000) Class A Shares.
 - TML3, represented as described above, subscribed for six hundred and twenty-five thousand (625,000) Class B Shares.

All these new shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company. Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory measure

Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation of the Company and end on 31 December 2010.

$Resolutions\ of\ the\ shareholders'\ meeting$

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 43, avenue John F. Kennedy (3 rd floor), L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The shareholders resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period of time:

- (i) Mr Lars Frankfelt, company director, born on 20 July 1956 in Stockholm (Sweden), with professional address at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, as Class A Manager;
- (ii) Mr Brian McMahon, manager, born on 4 November 1968 in Dublin (Ireland), with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Manager; and
- (iii) Mr Andreas Demmel, employee, born on 11 April 1969 in Munich (Germany), with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Manager.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately nine hundred euro.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juin.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

- TFF III Limited, une société régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX et enregistrée sous le numéro 101339, agissant comme associé gérant (general partner) de Triton Fund III F&F L.P., une société régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX et



enregistrée sous le numéro 1079 («Triton Fund III F&F L.P.»), représentée par Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, demeurant professionnellement à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2010; et

-Triton Masterluxco 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 43, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-143.926 («TML3»),

représentée par Monsieur Brendan D. KLAPP, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2010.

Lesquelles procurations, signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée par les présentes:

Chapitre I er . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1 er. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement deux (2) associés. En aucun cas les associés ne peuvent dépasser quarante (40) associés. La Société adopte la dénomination sociale «Muha LuxCo S.à r.l.»

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Commune de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations et la détention de participations dans toutes entreprises du Grand-Duché de Luxembourg ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés dans quelque forme que ce soit.

Elle peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

Elle peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital souscrit. Le capital souscrit de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») et six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), ensemble les «parts sociales». Chaque part sociale a une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et est entièrement libérée.

Toute prime d'émission payée lors de l'émission de Parts Sociales de Catégorie A doit être affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie A») de la Société et toute prime d'émission payée lors de l'émission de Parts Sociales de Catégorie B doit être affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie B») de la Société.

Le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie A et le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie B peuvent être incorporés dans le capital social de la Société, en échange respectivement de l'émission de nouvelles Parts Sociales de Catégorie A et de nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, conformément aux dispositions



des Statuts. En outre, le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie A et le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie B peuvent être utilisés pour effectuer le remboursement de Parts Sociales de Catégorie A et de Parts Sociales de Catégorie B, respectivement, que la Société peut racheter aux associés respectifs, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions, respectivement, aux associés détenant des Parts Sociales Catégorie A et aux associés détenant des Parts Sociales de Catégorie B ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire le droit à une fraction des bénéfices de la Société et dans tout l'actif social tel que défini par aux présents statuts ainsi qu'une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société ainsi qu'aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Toute cession de parts sociales entre associés ou à des non-associés requiert l'approbation de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique, ou, selon le cas, par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 19 de ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou, selon le cas, de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Conseil de gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Conseil de Gérance. La Société est gérée et administrée par un Conseil de Gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé de deux membres au moins, associés ou non (ci-après les «Gérants»).

Les Gérants sont nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas. Chaque Gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, décidera de la rémunération de chaque Gérant.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, pourra nommer un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président (ciaprès le «Président»). Il peut choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et de ceux des assemblées générales des associés.

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du Président ou par tout Gérant.

Le Président, s'il y en a un, préside toutes les assemblées générales des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence l'assemblée générale des associés ou le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Avis par écrit, par télécopieur ou par e-mail de toute réunion du Conseil de Gérance est donné à tous les Gérants au moins une (1) semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indique le lieu, la date et l'heure de la réunion et contient l'ordre du jour et la nature des affaires sur lesquels il convient de discuter. Il peut être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par e-mail de chaque Gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer. Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance.

Sous réserve de ce qui suit, le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Si des Gérants de Catégorie A ou de Catégorie B ont été nommés, le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée, un tel quorum comprenant au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.



Une conférence téléphonique à laquelle participe le quorum de Gérants prévu ci-avant constitue une réunion du Conseil de Gérance valable sous condition qu'un procès-verbal reprenant les décisions prises lors de la conférence par téléphone signé par tous les Gérants participant à cette conférence par téléphone soit dressé.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance sont signés par le président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations restent annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, sont signés par le président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Gérants.

- Art. 12. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou, selon le cas, aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.
- **Art. 13. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.
- Art. 14. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes n'est affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplit en même temps des fonctions d'administrateur, de gérant, d'associé, de fondé de pouvoirs ou d'employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contracte ou entre autrement en relations d'affaires, n'est pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou une telle opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés, selon le cas, au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Représentation de la Société. Sous réserve de ce qui suit, vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature conjointe de deux Gérants, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été conféré par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Toutefois, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, a nommé un ou plusieurs Gérant(s) de Catégorie A et un ou plusieurs Gérant(s) de Catégorie B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et elle doit obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, sont nommés par l'associé unique ou par les associés, selon le cas, qui détermine leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel est envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi, sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le ou les commissaires aux comptes. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indique la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contient l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.



Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par e-mail un mandataire, lequel peut ne pas être associé. Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produisent des circonstances de force majeure qui sont appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve des autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les Statuts ou dont l'adoption est soumise par les Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts, est prise par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Sauf disposition contraire de la loi ou des Statuts, toutes les autres décisions sont prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Chaque part donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par un membre du Conseil de Gérance.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

- **Art. 20. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.
- **Art. 21. Approbation des comptes annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets selon les conditions suivantes. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividendes.

S'il est distribué comme dividendes, ces dividendes seront répartis entre les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B en proportion avec leur contribution totale à la Société pour souscrire aux parts sociales qu'ils détiennent (y compris les primes d'émission payées).

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions établies par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues à l'article 17 des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net est réparti entre les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B de la manière suivante: après le remboursement de la contribution de chaque associé au capital (y compris les primes d'émission payées), le produit net de la liquidation sera reparti entre les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B en proportion de leur participation totale à la Société pour souscrire aux actions qu'ils détiennent (comprenant toute prime d'émission payée).

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts sont réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés,



- Triton Fund III F&F L.P., représentée tel que mentionné ci-dessus, a souscrit à six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de Catégorie A;
- TML3, représentée tel que mentionné ci-dessus, a souscrit à six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de Catégorie B;

Toutes ces nouvelles actions ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues aux articles 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le 31 décembre 2010.

Assemblée générale extraordinaire Première Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 43, avenue John F. Kennedy (3 ^{ème} étage), L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- (i) Monsieur Lars Frankfelt, directeur de sociétés, né le 20 juillet 1956 à Stockholm (Suède), ayant son adresse professionnelle au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, Îles Anglo-Normandes, comme Gérant de Catégorie A;
- (ii) Monsieur Brian McMahon, gérant, né le 4 novembre 1968 à Dublin (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme Gérant de Catégorie B;
- (iii) Monsieur Andreas Demmel, employé privé, né le 11 avril 1969 à Munich (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme Gérant de Catégorie B.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ neuf cents euros.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 juin 2010. Relation: EAC/2010/7855. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010087312/531.

(100097466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Finethic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.012.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Pour le Conseil de Gérance

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010076300/13.

(100087812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.



Al Yassat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R.C.S. Luxembourg B 85.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010076187/10.

(100088197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Duronet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue Goell. R.C.S. Luxembourg B 85.397.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 juin 2010

Les actionnaires de la société se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de révoquer avec effet immédiat les administrateurs:

Monsieur MESENBURG Claude demeurant au 1 rue des Romains à L-5238 Sandweiler;

Mme PAULUS Ep. MESENBURG Tatiana demeurant au 1 rue des Romains à L-5238 Sandweiler;

Mme GLESENER ép. PAULUS Lydie demeurant au 113 rue d'Itzig à L-5231 Sandweiler.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale à tenir en l'an 2016: en tant qu'administrateur:

Monsieur Yvon NOTO né le 27 juin 1947 demeurant au 7 rue René Fonck à F-54000 NANCY;

en tant qu'administrateur:

la société DUROSOLS SA avec siège social au 1 rue Goeli à L-5326 Contern ici représentée par son représentant permanent Monsieur Yvon NOTO né le 27 juin 1947 demeurant au 7 rue René Fonck à F-54000 NANCY;

en tant qu'administrateur:

Monsieur Jean-Marie NOTO né le 30 septembre 1949 demeurant au 58 rue Fabvier à F-54700 PONT-A-MOUSSON;

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer du avec effet immédiat en tant qu'administrateur-délégué:

Mme PAULUS Ep. MESENBURG Tatiana demeurant au 1 rue des Romains à L-5238 Sandweiler;

de nommer pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale à tenir en l'an 2016 en tant qu'administrateurdélégué:

Monsieur Yvon NOTO né le 27 juin 1947 demeurant au 7 rue René Fonck à F-54000 NANCY;

Quatrième résolution

L'assemblée décide de prolonger le mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale à tenir en l'an 2016:

la société G.S.L. Fiduciaire Sàrl avec siège au 37 rue Romain Fandel à L-4149 Esch-sur-Alzette.

Référence de publication: 2010076886/34.

(100088329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Autospace S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3761 Tétange, 32, rue Thomas Byrne.

R.C.S. Luxembourg B 106.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076202/9.

(100088164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.



Dsquared2 Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 117.450.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076261/9.

(100087757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

DT Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 118.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076263/9.

(100087758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Joseph Bech Building Kirchberg S.N.C., Société en nom collectif.

Capital social: EUR 5.886.775,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 70.679.

Auszüge aus den Protokollen der ordentlichen Hauptversammlung der Gesellschafter

Am 24. März 2005 hat die ordentliche Hauptversammlung der Gesellschafter beschlossen, JBBK Verwaltungs S.à r.l. als alleinigen Geschäftsführer für eine Dauer bis zur jährlichen Hauptversammlung, die über den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2005 entscheidet, zu ernennen.

Am 23. März 2006 hat die ordentliche Hauptversammlung der Gesellschafter beschlossen, JBBK Verwaltungs S.à r.l. als alleinigen Geschäftsführer für eine Dauer bis zur jährlichen Hauptversammlung, die über den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2006 entscheidet, zu ernennen.

Am 22. März 2007 hat die ordentliche Hauptversammlung der Gesellschafter beschlossen, JBBK Verwaltungs S.à r.l. als alleinigen Geschäftsführer für eine Dauer bis zur jährlichen Hauptversammlung, die über den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2007 entscheidet, zu ernennen.

Am 27. März 2008 hat die ordentliche Hauptversammlung der Gesellschafter beschlossen, JBBK Verwaltungs S.à r.l. als alleinigen Geschäftsführer für eine Dauer bis zur jährlichen Hauptversammlung, die über den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2008 entscheidet, zu ernennen.

Am 26. März 2009 hat die ordentliche Hauptversammlung der Gesellschafter beschlossen, JBBK Verwaltungs S.à r.l. als alleinigen Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18. Juni 2010.

Joseph Bech Building Kirchberg S.N.C.

Unterschrift

Référence de publication: 2010076378/27.

(100087463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Durosols S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue Goell. R.C.S. Luxembourg B 58.223.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 juin 2010

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de révoquer avec effet immédiat leur mandat aux administrateurs:

Monsieur PAULUS Jean-Paul demeurant au 113 rue d'Itzig à L-5231 Sandweiler;



Monsieur MESENBURG Claude demeurant au 1 rue des Romains à L-5238 Sandweiler; Mme PAULUS Ep. MESENBURG Tatiana demeurant au 1 rue des Romains à L-5238 Sandweiler; Mme GLESENER ép. PAULUS Lydie demeurant au 113 rue d'Itzig à L-5231 Sandweiler.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale à tenir en l'an 2016: en tant que administrateur:

Monsieur Yvon NOTO né le 27 juin 1947 demeurant au 7 rue René Fonck à F-54000 NANCY; en tant qu'administrateur:

la société DURONET SA avec siège social au 1 rue Goell à L-5326 Contern ici représentée par son représentant permanent Monsieur Yvon NOTO né le 27 juin 1947 demeurant au 7 rue René Fonck à F-54000 NANCY;

en tant qu'administrateur:

Monsieur Jean-Marie NOTO né le 30 septembre 1949 demeurant au 58 rue Fabvier à F-54700 PONT-A-MOUSSON;

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer avec effet immédiat du mandat d'administrateur-délégué:

Monsieur PAULUS Jean-Paul demeurant au 113 rue d'Itzig à L-5231 Sandweiler;

L'assemblée décide de nommer pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale à tenir en l'an 2016 en tant qu'administrateur-délégué:

Monsieur Yvon NOTO né le 27 juin 1947 demeurant au 7 rue René Fonck à F-54000 NANCY;

Quatrième résolution

L'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale à tenir en l'an 2016:

la société G.S.L. Fiduciaire Sàrl avec siège au 37 rue Romain Fandel à L-4149 Esch-sur-Alzette.

Référence de publication: 2010076887/34.

(100088330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Edimag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur. R.C.S. Luxembourg B 102.290.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 16 juin 2010.

- 1. L'assemblée générale constate que les mandats d'administrateurs de Madame Sandrine Patricia LAPSIEN, née à Longeville les Metz, le 29 février 1968, demeurant à F-54890 BAYONVILLE SUR MAD, de Monsieur Eric ESCH, né à METZ le 19 octobre 1966, demeurant à F-54890 BAYONVILLE SUR MAD, et de EDIPRINT S.à R.L., immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le n° B88557, siège social au 14, rue Louis Pasteur, arrivent à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat des administrateurs susmentionnés pour une durée de 6 ans. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra statutairement en 2016 sur les comptes clos le 31 décembre 2015.
- 2. L'assemblée générale constate que le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Eric ESCH, né à METZ le 19 octobre 1966, demeurant à F-54890 BAYONVILLE SUR MAD, arrive à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Eric ESCH pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra statutairement en 2016 sur les comptes clos le 31 décembre 2015.
- 3. L'assemblée générale constate que le mandat de commissaire aux comptes de COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le n° B131410, siège social au 14, rue Louis Pasteur L-4276 ESCH-SUR-ALZETTE arrive à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A. pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra statutairement en 2016 sur les comptes clos le 31 décembre 2015.
- 4. L'assemblé générale approuve la nomination de Monsieur Eric ESCH comme président du conseil d'administration, son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

ESCH-SUR-ALZETTE, le 16 juin 2010.

Eric ESCH / Sandrine Patricia LAPSIEN / Jean-Marc TESTA

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2010076283/30.

(100087538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.



Encore Plus Properties I S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 368.800,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 111.159.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2010.

Référence de publication: 2010076273/11.

(100087511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Albion Capital Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 51.791.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010076189/10.

(100088198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Encore Plus Properties II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 480.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.140.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2010.

Référence de publication: 2010076274/11.

(100087512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Eurostates S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Eurostates S.A.).

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 43.371.

L'an deux mille dix

Le vingt-six mai.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding EUROSTATES S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 43.371,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 mars 1993, publié au Mémorial C numéro 276 du 08 juin 1993,

La séance est ouverte à 09.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les MILLE CINQ CENTS (1.500) actions, représentant l'intégralité du capital sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre



du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Madame la présidente signale que le capital était de quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000.-), représenté par mille cinq cents (1.500) ACTIONS d'une valeur nominale dix mille francs luxembourgeois (10.000.-) chacune, que ce capital a été converti TROIS CENT SOIXANTE-ET-ONZE MILLE HUIT CENT QUARANTE EUROS ET VINGT-NEUF CENTS (€ 371.840,29), représenté par MILLE CINQ CENTS (1.500) actions sans désignation de valeur nominale, ainsi qu'il appert d'un procès-verbal d'une assemblée générale sous seing privé tenue en date du 19 avril 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 128 du 20 février 2001.

- 2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1) Transformation de la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF"); suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour;
 - 2) Changement du libellé de l'objet social (article 3 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

- 3) Modification de la dénomination de la société en EUROSTATES S.A., SPF. Modification de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante: il existe une société anonyme, sous la dénomination de EUROSTATES S.A., SPF.
 - 4) Suppression du capital autorisé. Modification afférente de l'article 4.
 - 5) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") à compter de ce jour.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en EUROSTATES S.A., SPF, de sorte que l'article premier (1 er) des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1 er. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de EUROSTATES S.A., SPF.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.



Quatrième résolution

Le capital autorisé n'ayant plus raison d'être, l'assemblée décide de supprimer les alinéas 3 et suivants de l'article quatre (4) des statuts.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 juin 2010. Relation: EAC/2010/6378. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010078077/86.

(100089752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Encore Plus Properties III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.420.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2010.

Référence de publication: 2010076275/11.

(100087513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Encore Plus Real Estate Bad Cannstatt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.208.200,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.651.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2010.

Référence de publication: 2010076276/11.

(100087514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

ConAgra Foods Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 288.010.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 151.843.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of May.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

ConAgra International, Inc., a company incorporated and existing under the laws of Delaware having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State of the State of Delaware under the number 2063015 (CAII),

here represented by Me Hana Witzke, Rechtsanwältin, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 26 May 2010,

CAG Canada Holdings, Inc., a company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State of the State of Delaware under the number 3956330 (CAGC),

here represented by Me Hana Witzke, Rechtsanwältin, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 26 May 2010,

Together, the Shareholders



Such proxies, after having been signed ne varietur by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing parties, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders appear as the sole shareholders of ConAgra Foods Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (soc/été à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.843, incorporated on 5 March 2010 pursuant to a deed of the notary Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on April 19, 2010, number 802, which articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of notary Martine Schaeffer dated March 25, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

- I. The Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;
- II. The Company's share capital is presently set at one hundred ninety five million one hundred twenty thousand US dollars (USD 195,120,000.-) represented by one hundred ninety five million one hundred twenty thousand (195,120,000.-) shares, each having a par value of one US dollar (USD 1.-).

Now, therefore, the Shareholders, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of ninety-two million eight hundred and ninety thousand US dollars (USD 92,890,000.-) so as to bring the Company's share capital from its current amount of one hundred ninety-five million one hundred twenty thousand US dollars (USD 195,120,000.-) to an amount of two hundred eighty-eight million ten thousand US dollars (USD 288,010,000.-) by way of creation and issuance of ninety-two million eight hundred and ninety thousand (92,890,000) newly issued shares, all in registered form, with a par value of one US dollar (USD 1.-) each.

Second resolution

The Shareholders resolve that the Company creates and issues ninety-two million eight hundred and ninety thousand (92,890,000) new shares, all in registered form with a par value of one US dollar (USD 1.-) each, having the same rights and obligations as the one hundred ninety-five million one hundred twenty thousand (195,120,000.-) existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, CAII, represented as stated here above, declares to subscribe the ninety-two million eight hundred and ninety thousand (92,890,000) newly issued shares of the Company with a par value of one US dollar (USD 1.-) each and to have them fully paid up by way of a contribution in kind to the Company consisting of the eighty-six thousand six hundred and thirty-one (86,631) shares in the share capital of ConAgra Europe B.V., a company existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Locatellikade 1, Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam, Netherlands, registered with the Dutch Commercial Register of the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 33241663 (the Shares).

The contribution in kind in an aggregate amount of ninety-two million eight hundred and ninety thousand US dollars (USD 92,890,000.-), is to be allocated to the share capital account of the Company.

It further results from a certificate issued on May 25, 2010 by the management of CAII and the Company (the Certificate) that:

- the Shares are in registered form,
- the Shares are fully paid-up and represent approximately 43.35% of the issued share capital of ConAgra Europe B.V.,
- based on the fair market value of ConAgra Europe B.V. dated as of May 3, 2010, the Shares to be contributed to the Company are worth at least ninety-two million eight hundred and ninety thousand US dollars (USD 92,890,000.-),
- the Shares to be contributed to the Company are freely transferable by CAII and are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value; and
- all formalities for the transfer of the legal ownership of the Shares to be contributed to the Company have been or will be accomplished by CAII in cooperation with the Company and ConAgra Europe B.V. to be compliant with Dutch law

CAII, acting through its proxyholder, further declares that since the date of the Certificate no material changes have occurred which would have depreciated the contribution in kind consisting of the Shares, to be made to the Company.

Such Certificate, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:



" **5.1.** The share capital is set at two hundred eighty-eight million ten thousand US dollars (USD 288,010,000.-) represented by two hundred eighty-eight million ten thousand (288,010,000) shares in registered form, having a par value of one US dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up".

Fourth resolution

The Shareholders decide to update the shareholders' register of the Company in order to reflect the above resolutions with power and authority given to any manager of the Company and/or employee of TMF Corporate Services S.A., to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately seven thousand five hundred euro (EUR 7,500.-).

Declaration

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing parties, the proxyholder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sixième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

ConAgra International, Inc., une société constituée et régie par les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social se situe au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Delaware Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 2063015 (CAII),

ici représentée par Maître Hana Witzke, Rechtsanwältin, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 26 mai 2010,

CAG Canada Holdings, Inc., une société constituée et régie par les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social se situe au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Delaware Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3956330 (CAGC),

ici représentée par Maître Hana Witzke, Rechtsanwältin, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 26 mai 2010.

Ensemble, les Associés.

Ces procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire soussigné et le mandataire agissant pour le comptes des Associés, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les Associés comparaissent en tant que seuls associés de ConAgra Foods Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.843, constituée le 5 mars 2010 en vertu d'un acte notarié du notaire Maître Joseph Elvinger, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations, numéro 802, du 19 avril 2010, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 25 mai 2010, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (la Société),

Les Associés, représentés comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les Associés détiennent toutes les parts sociales du capital social de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à cent quatre-vingt-quinze millions cent vingt mille dollars américains (USD 195.120.000,-) représenté par cent quatre-vingt-quinze millions cent vingt mille (195.120.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Sur ce, les Associés, représentés par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de quatre-vingt-douze millions huit cent quatre-vingt-dix mille dollars américains (USD 92.890.000,-) aux fins de le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-quinze millions cent vingt mille dollars américains (USD 195.120.000,-) à un montant de deux cent quatre-



vingt-huit millions dix mille dollars américains (USD 288.010.000,-) par l'émission de quatre-vingt-douze millions huit cent quatre-vingt-dix mille (92.890.000) nouvelles parts sociales de la Société, toutes nominatives, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Deuxième résolution

Les Associés décident que la Société créera et émettra quatre-vingt-douze millions huit cent quatre-vingt-dix mille (92.890.000) nouvelles parts sociales, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les cent quatre-vingt-quinze millions cent vingt mille (195.120.000) parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Ces faits étant exposés, CAII, représenté comme ci-dessus, déclare souscrire aux quatre-vingt-douze millions huit cent quatre-vingt-dix mille (92.890.000) parts sociales nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et de lés avoir entièrement libérées par un apport en nature à la Société consistant en quatre-vingt-six mille six cent trente-et-un (86.631) parts sociales du capital social de ConAgra Europe B.V., une société régie par les lois des Pays-Bas, dont le siège social se situe au Locatellikade 1, Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas immatriculée au Dutch Commercial Register of the Chamber of Commerce for Amsterdam sous le numéro 33241663 (les Parts Sociales).

L'apport en nature d'un montant total de quatre-vingt-douze millions huit cent quatre-vingt-dix mille dollars américains (USD 92.890.000,-) est à affecter au compte capital social de la Société.

De plus, il ressort d'une déclaration émise par les organes de gestion de CAII et de la Société à la date du 25 mai 2010 (la Déclaration) que:

- les Parts Sociales sont sous forme nominative;
- les Parts Sociales sont toutes libérées et représentent environ 43.35% du capital social émis de ConAgra Europe B.V.;
- conformément à la juste valeur de marché de ConAgra Europe B.V. à la date du 3 mai 2010, les Parts Sociales devant être apportées à la Société ont une valeur d'au moins de quatre-vingt-douze millions huit cent quatre-vingt-dix mille dollars américains (USD 92.890.000,-);

les Parts Sociales devant être apportées à la Société sont librement cessibles par CAII et ne sont pas soumises à des restrictions ou grevées d'un nantissement ou d'un droit de gage limitant leur transmissibilité ou diminuant leur valeur; et

- toutes les formalités pour le transfert de la propriété des Parts Sociales devant être apportées à la Société ont été ou seront accomplies par CAII en coopération avec la Société et ConAgra Europe B.V. afin d'être en conformité avec le droit néerlandais.

CAII, agissant par son mandataire, déclare que depuis la date de la Déclaration il n'est pas intervenu de changement matériel qui aurait déprécié l'apport en nature, constitué par les Parts Sociales, devant être fait à la Société.

Ledit Certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la Société, qui aura, désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à deux cent quatre-vingt-huit millions dix mille dollars américains (USD 288.010.000,-) représenté par deux cent quatre-vingt-huit millions (288.010.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar d'Etats-Unis (USD 1,-), toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

Les Associés décident de mettre à jour le registre des associés de la Société afin de refléter les résolutions précédentes et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et/ou tout employé de TMF Corporate Services S.A., de procéder, au nom de la Société, à l'inscription des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société.

Evaluation des frais

Le montant total des frais, charges, rémunérations ou dépenses, sous toute forme qu'ils soient, qui incombent à la Société ou qui seront facturés à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-).

Déclaration

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version en anglais et la version en français, la version en anglais fera foi.



Le document ayant été lu au mandataire agissant pour le compte des parties comparantes, le mandataire a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: H. Witzke et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 mai 2010. Relation: LAC/2010/23790. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 17 juin 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010083026/194.

(100092667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Eventus Globale Währungsstrategie, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 141.412.

Les comptes annuels sociaux arrêtés au 31 décembre 2009 et dûment approuvés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 28 mai 2010, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2010.

Référence de publication: 2010076278/12.

(100087401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Duex Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 62.839.

Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Duex Investments S.A.

Référence de publication: 2010076265/11.

(100087922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Duckfin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 99.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076264/9.

(100087759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Media Investment Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 113.819.

In the year Two Thousand and Ten, on the Twenty Eighth day of May.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing at Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, actually prevented, who will keep the original of the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of the members of the limited liability company (société à responsabilité limitée) MEDIA INVESTMENT HOLDINGS S.à r.l, having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Company and Trade Register under number B 113819 (hereinafter referred to as the "Company").

The extraordinary general meeting is presided by Mr Carmine REHO, residing professionally in Luxembourg.



The Chairman appoints as Secretary Mr Alain THILL, residing professionally in Junglinster.

The meeting elected as Scrutinizer Mrs Christelle FRANK, residing professionally in Luxembourg.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, after having been signed "ne varietur" by the proxy holders representing the members, by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The chairman thus declared, and requested the notary to acknowledge that according to the attendance list, all members, representing the entire corporate capital of Three Hundred Eighty One Thousand Two Hundred and Fifty Euros (EUR 381,250) represented by Fifteen Thousand Two Hundred and Fifty (15,250) corporate units, are duly present or represented at the present meeting and may effectively deliberate and decide upon all the items of the agenda.

That the agenda of the present meeting is as follows:

Agenda

- 1. Increase of the corporate capital of the Company so as to bring it from its current amount of Three Hundred and Eighty One Thousand Two Hundred and Fifty Euros (EUR 381,250) represented by Fifteen Thousand Two Hundred and Fifty (15,250) corporate units with a nominal value of Twenty-Five Euros (EUR 25) to Three Hundred and Eighty Nine Thousand Six Hundred Euros (EUR 389,600) by the issue of Three Hundred and Thirty Four (334) new corporate units with a nominal value of Twenty-Five Euros (EUR 25) having the same rights and obligations as the existing corporate units:
- 2. Waiver of his preferential subscription right by one of the members of the Company with respect to the subscription of the new corporate units to be issued by the Company;
 - 3. Subscription and payment of the new corporate units by contribution in cash;
- 4. Subsequent amendment of article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the present increase of corporate capital
- 5. Authorization to any lawyer of the law firm Wildgen to amend the members' register of the Company so as to reflect the present increase of corporate capital; and
 - 6. Any other business.

The extraordinary general meeting of the members, having given its approval to such propositions from the chairman, and considering itself as duly composed and convened, deliberated and passed separately, via a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the Company resolves to increase the corporate capital of the Company to the extent of Eight Thousand Three Hundred and Fifty Euros (EUR 8,350), so as to bring it from its current amount of Three Hundred and Eighty One Thousand Two Hundred and Fifty Euros (EUR 381,250) represented by Fifteen Thousand Two Hundred and Fifty (15,250) corporate units with a nominal value of Twenty-Five Euros (EUR 25) to Three Hundred and Eighty Nine Thousand Six Hundred Euros (EUR 389,600), by the issue of Three Hundred and Thirty Four (334) new corporate units with a nominal value of Twenty-Five Euros (EUR 25.-) having the same rights and obligations as the existing corporate units.

Second resolution

The members of the Company acknowledged the waiver of one of the members' preferential subscription right with respect to the subscription of the new units issued by the Company.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed and paid up in cash the following amounts:

Name of the Members	Additional Units	Total Units after subscription	Total Amount Subscribed (EUR)
Colmar Investment Holdings Limited	208	9,629	5,200
Uberior Investments Plc	34	1,577	850
Torsby Overseas Limited	50	2,318	1,250
Mark Steinberg	4 2	1,933	1,050
TOTAL	334	15,457	8,350

The Three Hundred and Thirty Four (334) new corporate units of the Company with a nominal value of Twenty-Five Euros (EUR 25) each have been entirely subscribed by the subscribers and fully paid-up so that the amount of Eight Thousand Three Hundred and Fifty Euros (EUR 8,350) is at the free disposal of the Company, as certified to the notary executing this deed by the presentation of a banking certificate.



Further to the increase of the corporate capital of the Company the units are allocated to the members as for	ollows:
Name of the Members	Units
Colmar Investment Holdings Limited	9,629
Uberior Investments Plc	1,577
Torsby Overseas Limited	2,318
Mark Steinberg	1,933
Lord Weidenfeld	127
TOTAL	

Third resolution

The general meeting of the Company resolves to amend Article 5, paragraph 1, of the articles of association of the Company which shall henceforth be read as follows:

"The subscribed share capital of the Company is set at Three Hundred and Eighty Nine Thousand Six Hundred Euros (EUR 389,600) represented by Fifteen Thousand Five Hundred and Eighty Four (15,584) corporate units having a nominal value of Twenty-Five Euros (EUR 25) each, having all the same rights and obligations."

Fourth resolution

The general meeting resolves to authorize any lawyer of the law firm Wildgen to amend the members' register of the Company so as to reflect the above subscription.

Costs - Evaluation

Any expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever as a result of this deed which shall be charged to the Company are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euros.

The undersigned notary who speaks and understands English states that following a request of the appearing parties, these presents are drafted first in English then in French. In the event of discrepancies between the two versions, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document. The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huit mai.

Pardevant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MEDIA INVEST-MENT HOLDINGS Sàrl, dont le siège social est 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113819 (ci-après la "Société").

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Monsieur Carmine REHO, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain THILL, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée générale des associés désigne comme scrutatrice Madame Christelle FRANK, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ces trois personnes constituent le bureau de l'assemblée.

Etant ainsi formé, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence qui, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être enregistrée avec le présent acte auprès des autorités de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Conformément à la liste de présence, tous les associés, représentant l'intégralité du capital social de trois cent quatre vingt un mille deux cent cinquante euros (EUR 381.250) représenté par quinze mille deux cent cinquante (15.250) parts sociales sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée et peuvent en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de trois cent quatre vingt un mille deux cent cinquante euros (EUR 381.250) représenté par quinze mille deux cent cinquante (15.250) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) à trois cent quatre vingt neuf mille six cent euros (EUR 389.600) par



l'émission de trois cent trente quatre (334) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

- 2. Renonciation à son droit préférentiel de souscription par l'un des associés de la Société en relation avec la souscription des nouvelles parts sociales à émettre par la Société.
 - 3. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales par les associés existants par apport en numéraire.
- 4. Modification subséquente de l'article 5 alinéa 1 des Statuts de la Société pour refléter la présente augmentation de capital.
- 5. Autorisation donnée à tout avocat de l'Etude Wildgen de modifier en conséquence le registre des associés de la Société afin de refléter la présente augmentation de capital; et
 - 6. Divers.

L'assemblée générale extraordinaire des associés ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé, via un vote unanime, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale de la Société décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de huit mille trois cent cinquante euros (EUR 8.350), pour le porter de son montant actuel de trois cent quatre vingt un mille deux cent cinquante euros (EUR 381.250) représenté par quinze mille deux cent cinquante (15.250) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) à trois cent quatre vingt neuf mille six cent euros (EUR 389.600), par l'émission de trois cent trente quatre (334) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

Les associés de la Société décident de prendre acte de la renonciation du droit de souscription préférentiel d'un des associés de la Société concernant la souscription des nouvelles parts sociales à émettre par la Société.

Souscription et Libération

Les souscripteurs ont souscrit et ont libéré en espèce les montants ci-après indiqués:

Nom des Associés	Parts	Total des Parts	Montant
	Sociales	Sociales après	total souscrit
	additionnelles	souscription	(EUR)
Colmar Investment Holdings Limited	208	9.629	5.200
Uberior Investments Plc	34	1.577	850
Torsby Overseas Limited	50	2,318	1.250
Mark Steinberg	42	1.933	1.050
TOTAL	334	15. 4 57	8.350

Les trois cent trente quatre (334) nouvelles parts sociales de la Société une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune ont été entièrement souscrites par les souscripteurs et entièrement libérées de sorte que le montant de huit mille trois cent cinquante euros (EUR 8.350) est à la disposition de la Société, comme certifié au notaire instrumentant, par présentation d'un certificat bancaire.

Suite à l'augmentation du capital social de la Société les parts sociales sont allouées aux associés comme suit:

Nom des associés	
Uberior Investments Plc	1.577
Torsby Overseas Limited	2.318
Mark Steinberg	1.933
Lord Weidenfeld	127
TOTAL	15. 4 57

Troisième résolution

L'assemblée générale de la Société décide de modifier l'article 5, alinéa 1, des Statuts de la Société qui devra être lu comme suit:

"Le capital social souscrit de la Société est fixé à trois cent quatre vingt neuf mille six cent euros (EUR 389.600) représenté par quinze mille quatre cent cinquante sept (15.457) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, ayant toute les mêmes droits et obligations."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'autoriser tout avocat/ juriste de l'Etude Wildgen à modifier le registre des associés de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ainsi que le changement de valeur nominale mentionnés ci-dessus.

77069



Frais - Evaluation

Les dépenses, frais, rémunération et charges incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille deux cent cinquante euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre les deux versions, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec Notaire.

Signé: Carmine Reho, Alain Thill, Christelle Frank, Jean-Joseph WAGNER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 juin 2010. Relation: GRE/2010/1945. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 22 juin 2010.

Référence de publication: 2010077041/190.

(100088620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Gearbulk Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 143.279.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 juin 2010.

- L'associé unique décide d'accepter la démission de M. Cédric Raths en tant que gérant de classe B de la Société avec effet au 26 mai 2010.
- L'associé unique décide de nommer M. Frédéric Salvadore, né le 3 septembre 1973 à Charleroi, Belgique, avec adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société, avec effet au 26 mai 2010 et pour une durée indéterminée.
 - L'associé unique confirme que dorénavant le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit:
 - * Gérants de classe A
 - M. Kristian Jebsen
 - M. Hans Petter Hoegh
 - * Gérants de classe B
 - M. Alain Peigneux
 - M. Frédéric Salvadore

Pour extrait sincère et conforme Pour Gearbulk Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010076318/24.

(100087810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Marko Polo Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 80.699.

IL résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société Marko Polo Lux SA s'est tenue à Luxembourg le 25.05.2009 que:

- L'assemblée générale décide de remplacer le commissaire aux comptes Achille Severgnini par Monsieur Julien Nicaud, employé privé, né le 04 juin 1981 à Metz, France et domicilié 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.



Luxembourg, le 15 juin 2010.

Pour le conseil d'administration
Francesca Docchio

Administrateur

Référence de publication: 2010077252/17.

(100087039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Eilan International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 17.587.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076284/9.

(100087581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

EMME 4 Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 145.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010076285/10.

(100088199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Essel Consulting Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4630 Differdange, 67, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 52.434.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Un mandataire

Référence de publication: 2010076287/11.

(100087875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Essel Consulting Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4630 Differdange, 67, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 52.434.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Un mandataire

Référence de publication: 2010076288/11.

(100087920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Essel Consulting Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4630 Differdange, 67, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 52.434.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 21 juin 2010. Un mandataire

Référence de publication: 2010076289/11.

(100087964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Euro Assets Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg B 50.233.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2010 que:

- Monsieur James David HASSAN, directeur de sociétés, né le 27 novembre 1946 à Gibraltar, avec adresse professionnelle 7, Centre Plaza, Horse Barrack Lane, Gibraltar,
- Monsieur Maurice Albert PERERA, directeur de sociétés, né le 28 octobre 1961, à Gibraltar, avec adresse professionnelle 140 Peninsular Heights, Harbour Views Road, Gibraltar,
- Monsieur Darren Paul CORTES, directeur de sociétés, né le 21 avril 1976, à Gibraltar, avec adresse professionnelle 6, Oak Tree Lodge, Montagu Gardens, Gibraltar.

ont été nommés administrateurs pour terminer le mandat de Monsieur Charles Mark Bruppacher, Monsieur Dieter Hug et Monsieur Peter Thomas Towers, démissionnaires.

- Madame Gabriele Schneider, directrice de société, née le 31 octobre 1966 à Birkenfeldt/Nahe (Allemagne) avec adresse professionnelle 23, rue Beaumont L-1219 Luxembourg

a été nommée commissaire aux comptes pour terminer le mandat de la société Zollicont Treuhand AG, démissionaire.

Le mandat des organes sociaux nouvellement élus expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Luxembourg, le 10 juin 2010.
POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2010076292/26.

(100087522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Exelfin S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.322.

Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincere et conforme

Exelfin S.A.

Référence de publication: 2010076297/12.

(100087786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Explor Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 14.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EXPLOR HOLDING

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010076298/11.

(100088221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.



RM2 International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 132.740.

In the year two thousand ten, on the twenty-eight of June.

Before the undersigned Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "RM2 INTERNATIONAL S.A.", a société anonyme (joint stock company) having its registered office at L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg), incorporated on October 23 $^{\rm rd}$, 2007 before the undersigned notary, deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2644 of November 19 $^{\rm th}$, 2007, modified for the last time on June 14 $^{\rm th}$, 2010 before the undersigned notary, deed not yet published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereafter the "Company").

The General Meeting was presided by Mr Charles DURO, attorney at law, with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman appointed as secretary Mrs Maggy KOHL-BIRGET, accountant, with professional address at 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The General Meeting elected as scrutineer Mr Lionel BONIFAZZI, attorney at law, with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman requested the notary to act that:

- I.- The Chairman states that the shareholders have been duly convened.
- II.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- III.- The Chairman states that it appears from the attendance list established and certified by the members of the bureau that 86.600 shares of the 110.000 shares issued are present or represented at this meeting which is consequently duly constituted and may deliberate and decide upon the items on its agenda, hereinafter reproduced.
 - IV.- The agenda of the General Meeting was the following:

Agenda

- 1. Ratification of the decisions taken at the extraordinary meeting of the shareholders of the Company held on June 14, 2010 which had as agenda:
- 1. Increase of the subscribed share capital by an amount of ten US Dollars (10,-usd) so as to raise it from its current amount of one hundred and nine thousand nine hundred and ninety US Dollars (109.990,-usd) to the amount of one hundred and ten thousand US Dollars (110.000,-usd) by the issuance of ten (10) new shares, equivalently distributed in each class of shares, of a nominal value of one US Dollar (1,-usd) with an issue premium, having same rights and obligations as the existing shares;
- 2. Subscription by the company FLORAVELL INVESTMENTS Ltd., a British Virgin Islands company with registered office in Tortola, P.O. Box 3175, Road Town of the ten (10) new shares and payment by a contribution in kind consisting in the conversion into capital of an advance made to the Company;
 - 3. Creation of an authorized share capital of an amount of two hundred thousand US Dollars (200.000,-usd);
- 4. Authorization of the board of directors for a period of five years (i) to increase from time to time the issued capital within the limits of the authorized capital in one or several issues with or without issue premium by contribution in kind or cash, (ii) for the purpose of the exercise of warrants issued over shares of the Company, (iii) and to proceed to such issues without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe to the capital being issued;
 - 5. Amendment of the by-laws so as to reflect the decisions taken;
 - 6. Resignation of the Fiduciaire Grand Ducale S.A. as statutory auditor;
 - 7. Appointment of Grant Thornton Lux Audit S.A. as "Réviseur d'entreprises" as required by the Laws;
 - 8. Miscellaneous.
 - 2. Miscellaneaous.

After discussion and deliberation of the foregoing, the General Meeting passed the following resolutions by unanimous decisions:

First resolution

The General Meeting resolved to ratify the decision taken by the shareholders during the extraordinary general meeting of the shareholders held on June 14, 2010 to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of ten US Dollars (10,-usd) so as to raise it from its current amount of one hundred and nine thousand nine hundred and ninety



US Dollars (109.990,-usd) to the amount of one hundred and ten thousand US Dollars (110.000,-usd) by the issuance of ten (10) new shares, equivalently distributed in each class of shares, of a nominal value of one US Dollar (1,-usd) and with an issue premium of nine hundred and ninety-nine US Dollars (999,-usd) per share making a total issue premium of nine thousand nine hundred and ninety US Dollars (9.990,-usd).

Second resolution

The General Meeting resolved to ratify the decision taken by the shareholders during the extraordinary general meeting of the shareholders held on June 14, 2010 that the ten (10) new shares with a par value of one US Dollar (1,-usd) each and the total issue premium of nine thousand nine hundred and ninety US Dollars (9.990,-usd) have been subscribed and entirely paid up by the company FLORAVELL INVESTMENTS Ltd., a British Virgin Islands company, having its registered office in Tortola, P.O. Box 3175, Road Town, by a contribution in kind consisting in the conversion into capital of an advance made to the Company of an amount of ten thousand US Dollars (10.000,-usd).

Third resolution

The General Meeting resolved to ratify the decision taken by the shareholders during the extraordinary general meeting of the shareholders held on June 14, 2010, including the careful review of the report of the board of directors established in accordance with article 32-3 (5) of the law of August 10 th, 1915 on commercial companies (as amended), concerning the creation of an authorized share capital of an amount of two hundred thousand US Dollars (200.000,-usd) as follows:

The authorized share capital of the Company is set at two hundred thousand US Dollars (200.000,-usd) divided into:

- twenty thousand (20.000) Class A shares
- twenty thousand (20.000) Class B shares
- twenty thousand (20.000) Class C shares
- twenty thousand (20.000) Class D shares
- twenty thousand (20.000) Class E shares
- twenty thousand (20.000) Class F shares
- twenty thousand (20.000) Class G shares
- twenty thousand (20.000) Class H shares
- twenty thousand (20.000) Class I shares
- twenty thousand (20.000) Class | shares

each share with a nominal value of one US Dollar (USD 1,-) with such rights and obligations as set out in the Articles of Incorporation.

The authorized share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles of Incorporation.

The Board of Directors is authorized for a period of five years from the date of publication of the deed dated June 14, 2010 to increase from time to time the issued share capital within the limits of the authorized share capital exclusively for the purpose of the exercise of warrants issued over shares of the Company.

These increases of capital at the initiative of the Board of Directors may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash or in any other way to be determined by the Board of Directors.

The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving to the existing share-holders a preferential right to subscribe to the capital being issued.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions taken by the shareholders during the extraordinary general meeting of the shareholders held on June 14, 2010, the General Meeting resolved to ratify that article 5 of the by-laws has been amended and shall now be read as follows:

Art. 5. Share capital and Authorized capital.

"5.1. The issued share capital of the Company is set at one hundred and ten thousand US Dollars (USD 110.000,-) divided into:

- eleven thousand (11.000) Class A shares
- eleven thousand (11.000) Class B shares
- eleven thousand (11.000) Class C shares
- eleven thousand (11.000) Class D shares
- eleven thousand (11.000) Class E shares
- eleven thousand (11.000) Class F shares
- eleven thousand (11.000) Class G shares
- eleven thousand (11.000) Class H shares



- eleven thousand (11.000) Class I shares
- eleven thousand (11.000) Class | shares

each share with a nominal value of one US Dollar (USD 1,-), entirely paid in, and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.
- 5.3. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).
- 5.4. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares (in the order provided for in article 5.3.), such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class held by them and cancelled.
- 5.4.1. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.
- 5.4.2. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.
- 5.4.3. Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.
- 5.5. The authorized share capital of the Company is set at two hundred thousand US Dollars (200.000,-usd) divided into:
 - twenty thousand (20.000) Class A shares
 - twenty thousand (20.000) Class B shares
 - twenty thousand (20.000) Class C shares
 - twenty thousand (20.000) Class D shares
 - twenty thousand (20.000) Class E shares
 - twenty thousand (20.000) Class F shares
 - twenty thousand (20.000) Class G shares
 - twenty thousand (20.000) Class H shares
 - twenty thousand (20.000) Class I shares
 - twenty thousand (20.000) Class J shares

each share with a nominal value of one US Dollar (USD 1,-) with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

- 5.5.1. The authorized share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.
- 5.5.2. The Board of Directors is authorized for a period of five years from the date of publication of the deed dated June 14, 2010 to increase from time to time the issued share capital within the limits of the authorized share capital exclusively for the purpose of the exercise of warrants issued over shares of the Company.

These increases of capital at the initiative of the Board of Directors may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash or in any other way to be determined by the Board of Directors.

The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving to the existing share-holders a preferential right to subscribe to the capital being issued."

Fifth resolution

The General Meeting resolved to ratify the decision taken by the shareholders during the extraordinary general meeting of the shareholders held on June 14, 2010 to take note of the resignation of the Fiduciaire Grand-Ducale S.A. as statutory auditor of the Company.

The General Meeting resolved to ratify the decision taken by the shareholders during the extraordinary general meeting of the shareholders held on June 14, 2010 to appoint Grant Thornton Lux Audit S.A. established at 83, Pafebruch L-8308



Capellen (Grand-Duchy of Luxembourg) registered with the Luxembourg trade register under number B 43 298 as statutory auditor (réviseur d'entreprises) of the Company.

The General Meeting further resolved to ratify that the duration of its mandate is set at one (1) year and will end at the annual general shareholders meeting to be held in 2011.

Nothing else being on the agenda, the General Meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same persons and in case of any divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille dix, le vingt-huit juin.

Par devant la soussignée Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "RM2 INTERNATIONAL S.A.", société anonyme ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 05, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg), constituée par acte du 23 octobre 2007 par devant le notaire instrumentaire, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2644 du 19 novembre 2007, modifié pour la dernière fois par acte du 14 juin 2010 par devant le notaire instrumentaire, non encore publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après la "Société").

L'Assemblée Générale était présidée par Me Charles DURO, avocat, demeurant professionnellement à 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président a désigné comme secrétaire Mme Maggy KOHL-BIRGET, comptable, demeurant professionnellement à 03, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale a choisit comme scrutateur Me Lionel BONIFAZZI, avocat, demeurant professionnellement à 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président a prié le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires ont été dûment convoqués.
- II.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- III.- Il ressort de la liste de présence que 86.600 actions des 110.000 actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - IV.- L'ordre du jour de l'Assemblée Générale était le suivant:

Ordre du jour

- 1.Ratification des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 14 juin 2010 qui avait comme ordre du jour:
- 1) Augmentation du capital social souscrit à concurrence d'un montant de 10 Dollars américain (10,-usd) pour le porter de son montant actuel de cent neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix Dollars américain (109.990,-usd) au montant de cent dix mille Dollars américain (110.000,-usd) par l'émission de dix (10) nouvelles actions, également réparties dans chaque Classe d'actions, d'une valeur nominale de un Dollar américain (1,-usd) par action et d'une prime d'émission, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;
- 2) Souscription par la société FLORAVELL INVESTMENTS Ltd, une société de droit des lles Vierges Britanniques ayant son siège social à Tortola, P.O. Box 3175 Road Town, des dix (10) nouvelles actions et libération par un apport en nature consistant en la conversion en capital d'une avance accordée à la Société;
 - 3) Création d'un capital autorisé d'un montant de deux cent mille Dollars américain (200.000,-usd);
- 4) Autorisation au conseil d'administration pour une période de cinq ans (i) d'augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit dans les limites du capital autorisé avec ou sans prime d'émission par apport en nature ou en numéraire, (ii) pour les besoins de l'exercice de warrants émis sur les actions de la Société, (iii) et de procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre;
 - 5) Modification des statuts afin de refléter les décisions prises;
 - 6) Démission de la Fiduciaire Grand-Ducale de ses fonctions de commissaire aux comptes;
 - 7) Nomination de Grant Thornton Lux Audit S.A. comme «réviseur d'entreprises» tel que requis par la loi;
 - 8) Divers



2. Divers.

Après avoir approuvé et délibéré ce qui précède, l'Assemblée Générale a, à l'unanimité, décidé ce qui suit:

Première résolution

L'Assemblée Générale a décidé de ratifier la décision prise par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 14 juin 2010 d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de dix Dollars américain (10,-usd) pour le porter de son montant actuel cent neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix Dollars américain (109.990,-usd) au montant de cent dix mille Dollars américain (110.000,-usd) par l'émission de dix (10) nouvelles actions, également réparties dans chaque Classe d'actions, d'une valeur nominale de un Dollar américain (1,-usd) par action avec une prime d'émission de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars américain (999,-usd) par action soit une prime d'émission totale de neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix Dollars américain (9.990,-usd), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de ratifier la décision prise par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 14 juin 2010 que les dix (10) nouvelles actions d'une valeur nominale de un Dollar américain (1,-usd) chacune et la prime d'émission totale de neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix Dollars américain (9.990,-usd) sont souscrites et entièrement libérées par la société FLORAVELL INVESTMENTS Ltd., une société de droit des lles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola, P.O. Box 3175, Road Town, par un apport en nature consistant en la conversion en capital d'une avance accordée à la Société à hauteur de dix mille Dollars américain (10.000,-usd).

Troisième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de ratifier la décision prise par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 14 juin 2010, y compris la revue attentive du rapport du conseil d'administration établis par référence à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée), concernant la création d'un capital autorisé d'un montant de deux cent mille Dollars américain (200.000,-usd) comme suit:

Le capital social autorisé de la Société est fixé à deux cent mille Dollars américain (USD 200.000,-) divisé en:

- vingt mille (20.000) actions de Classe A;
- vingt mille (20.000) actions de Classe B;
- vingt mille (20.000) actions de Classe C;
- vingt mille (20.000) actions de Classe D;
- vingt mille (20.000) actions de Classe E;
- vingt mille (20.000) actions de Classe F;
- vingt mille (20.000) actions de Classe G;
- vingt mille (20.000) actions de Classe H;
- vingt mille (20.000) actions de Classe I;
- vingt mille (20.000) actions de Classe J;

chaque action ayant une valeur nominale de un Dollar américain (USD 1,-) et des droits et obligations tels que prévus par les Statuts.

Le capital autorisé de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication de l'acte daté du 14 juin 2010 d'augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit dans les limites du capital autorisé exclusivement pour les besoins de l'exercice de warrants émis sur les actions de la Société.

Ces augmentations de capital sur initiative du Conseil d'Administration peuvent être souscrites et les actions émises, avec ou sans prime d'émission, et libérées par apport en nature ou en numéraire ou par tout autre moyen déterminé par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent prises par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 14 juin 2010, l'Assemblée Générale a décidé de ratifier que l'article 5 des statuts a été modifié et a dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Capital social et Capital autorisé.

«5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à cent dix mille Dollars américain (USD 110.000,-) divisé en:

- onze mille (11.000) actions de Classe A;
- onze mille (11.000) actions de Classe B;



- onze mille (11.000) actions de Classe C;
- onze mille (11.000) actions de Classe D;
- onze mille (11.000) actions de Classe E;
- onze mille (11.000) actions de Classe F;
- onze mille (11.000) actions de Classe G;
- onze mille (11.000) actions de Classe H;
- onze mille (11.000) actions de Classe I;
- onze mille (11.000) actions de Classe J;

chaque action ayant une valeur nominale de un Dollar américain (USD 1,-), entièrement libérées, et des droits et obligations tels que prévus par les Statuts.

- 5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification de ces Statuts.
- 5.3 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation d'actions de la Société y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs classe(s) d'actions de la Société par le rachat et l'annulation de toutes les actions de la Société émises de cette/ces classe(s). En cas de rachats et d'annulations de classe d'actions, de telles annulations et rachats d'actions seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant avec la classe J).
- 5.4 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe d'actions (dans l'ordre établi à l'article 5.3), une telle classe d'actions donne droit à ses détenteurs au pro rata de leur détention dans cette classe, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des actionnaires) et les détenteurs d'actions de la classe d'actions rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action (tel que définie ci-après) pour chaque action de la classe concernée détenue par eux et annulée.
- 5.4.1 La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'actions émises dans la classe d'actions devant être rachetée et annulée.
- 5.4.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par l'administrateur ou le cas échéant le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur la base de Comptes Intérimaires afférents. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la classe concernée au moment de l'annulation de cette classe sauf décision contraire de l'assemblée générale des actionnaires selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.
- 5.4.3 A compter du rachat et de l'annulation des actions de la classe concernée, la Valeur d'Annulation par Action sera due et payable par la Société.
 - 5.5. Le capital social autorisé de la Société est fixé à deux cent mille Dollars américain (USD 200.000,-) divisé en:
 - vingt mille (20.000) actions de Classe A;
 - vingt mille (20.000) actions de Classe B;
 - vingt mille (20.000) actions de Classe C;
 - vingt mille (20.000) actions de Classe D;
 - vingt mille (20.000) actions de Classe E;
 - vingt mille (20.000) actions de Classe F;
 - vingt mille (20.000) actions de Classe G;
 - vingt mille (20.000) actions de Classe H;
 - vingt mille (20.000) actions de Classe I;
 - vingt mille (20.000) actions de Classe J;

chaque action ayant une valeur nominale de un Dollar américain (USD 1,-) et des droits et obligations tels que prévus par les Statuts.

- 5.5.1. Le capital autorisé de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.
- 5.5.2. Le Conseil d'Administration est autorisé pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication de l'acte daté du 14 juin 2010 d'augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit dans les limites du capital autorisé exclusivement pour les besoins de l'exercice de warrants émis sur les actions de la Société.

Ces augmentations de capital sur initiative du Conseil d'Administration peuvent être souscrites et les actions émises, avec ou sans prime d'émission, et libérées par apport en nature ou en numéraire ou par tout autre moyen déterminé par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

77078



Cinquième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de ratifier la décision prise par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 14 juin 2010 de prendre note de la démission de la Fiduciaire Grand-Ducale de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société.

L'Assemblée Générale a décidé de ratifier la décision prise par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 14 juin 2010 de nommer Grant Thornton Lux Audit S.A. établis à 83, Pafebruch L-8308 Capellen (Grand-Duché de Luxembourg) immatriculé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43 298 aux functions de commissaire aux comptes (réviseur d'entreprises) de la Société.

L'Assemblée Générale a par ailleurs décidé de ratifier que la durée du mandat est fixée à une année et se terminera à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et qui parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous avec Nous notaire signé le présent acte.

Signé: C. Duro, M. Kohl-Birget, L. Bonifazzi, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 juin 2010. Relation: EAC/2010/7758. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010082260/355.

(100093071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Finnley S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 80.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076302/9.

(100087793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Finance et Développement, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINANCE ET DEVELOPPEMENT

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010076307/11.

(100088003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Financial Fleurus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 41, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 42.729.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076308/9.

(100087553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.



Financière Cavok S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 74.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076309/9.

(100087639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

D.T. 1962 Berdorf, Dëschtennis 1962 Berdorf asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6551 Berdorf, 5, route de Consdorf.

R.C.S. Luxembourg F 6.170.

L'association sans but lucratif "Dëschtennis 1962 Berdorf asbl",

réunie en assemblée générale extraordinaire du 22 avril 2010 sur convocation du 3 avril 2010;

représentée valablement par 32 de ses 45 membres conformément à l'article 17 des statuts;

ayant entendu le conseil d'administration en sa proposition et ses explications de modifier l'article 8 des statuts pour porter l'effectif maximal du conseil d'administration de neuf à treize membres;

décide à l'unanimité des voix des membres représentés

de modifier l'article 8 des statuts comme suit:

Art. 8. Les affaires de l'association sont intégralement gérées par un conseil d'administration composé de cinq membres au moins et de treize au plus.

Référence de publication: 2010077220/16.

(100087115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Fincopper S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 95.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature / Signature

Référence de publication: 2010076310/13.

(100088039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Fervet Opus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 154.027.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the fourteenth day of June.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Travis Investment S.à r.l., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at Luxembourg, 15, rue Edward Steichen registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 152281,

here represented by Mrs. Flora GIBERT, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.



The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société a responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

- **Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10 th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.
 - Art. 2. Corporate name. The Company will have the name "Fervet Opus S.à r.l."
- **Art. 3. Corporate objects.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

- Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500. - EUR) represented by FIVE HUNDRED (500) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.-EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

- **Art. 7. Changes on capital.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.
- Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

- **Art. 9. Indivisibility of shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 10. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.



- **Art. 11. Events affecting the company.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.
- **Art. 12. Managers.** The Company is managed by one or more manager(s), who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an indeterminate period.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

Art. 13. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 15. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least by one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

- **Art. 16. Powers.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.
- **Art. 17. Delegation of powers.** The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

- **Art. 18. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.
- Art. 19. Liability of the managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
- **Art. 20. Events affecting the managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.
- **Art. 21. Decisions of the shareholders.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.



However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

- **Art. 22. Financial year.** The Company's year starts on the 1 st of January and ends on the 31 st of December of the same year.
- **Art. 23. Financial statements.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Allocation of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- 1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
- 2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
- 3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
- 4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.
- **Art. 25. Dissolution Liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 26. Matters not provided.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31 st , 2010.

Subscription - Payment

The articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500. - EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of August, 15, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

- 1) There are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
- a) Ms Johanna VAN OORT, lawyer, born on 28 February 1967, in Groningen, (the Netherlands), with professional address at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg;
- b) Mr. Ivo HEMELRAAD, lawyer, born on 12 October 1961, in Utrecht (the Netherlands) with professional address at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg.
 - 2) The address of the corporation is fixed at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorze juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Travis Investments S.à r.l., une société de droit luxembourgeois dont le siège est établi à Luxembourg, 15, rue Edward Steichen immatriculée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152281,

ici représentée par Madame Flora GIBERT, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1 ^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
 - Art. 2. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Fervet Opus S.à r.l.".
- **Art. 3. Objet.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l'accomplissement.

- Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

- Art. 7. Modification du capital social. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.



Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

- **Art. 9.** Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- **Art. 10. Cession de parts sociales.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celuici sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- **Art. 11. Événements affectant la Société.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- **Art. 12. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 13. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 14. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 15. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

- **Art. 16. Pouvoirs.** Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.
- **Art. 17. Délégation de pouvoirs.** Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.



Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

- **Art. 18. Représentation de la Société.** La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.
- Art. 19. Evénements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.
- **Art. 20. Responsabilité de la gérance.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
- Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

- Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de la même année.
- **Art. 23. Bilan.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- 1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
- 2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
- 3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
- 4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.
- **Art. 25. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- **Art. 26. Dispositions générales.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminer le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

La partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux CINQ CENTS (500) parts sociales et les avoir libérées à concurrence de la totalité par un apport en espèce, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) est désormais à la disposition de la société sous les signatures autorisées.

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille trois cents euros.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Résolutions de l'associé unique

- 1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- a) Madame Johanna VAN OORT, juriste, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg;
- b) Monsieur Ivo HEMELRAAD, juriste, né le 12 octobre 1961 à Utrecht, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg.
 - 2) L'adresse de la Société est fixée au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juin 2010. Relation: LAC/2010/27869. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Référence de publication: 2010087161/355.

(100097682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Fiscam S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 48.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire International SA

Référence de publication: 2010076313/10.

(100087837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Gosdorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 129.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076320/9.

(100088124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Gafrara S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 141.517.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration, en date du 25 mai 2010:

- Les administrateurs nomment Monsieur Michail Krivov en qualité de Président du conseil d'administration, avec effet au 15 juin 2010;
- Les administrateurs nomment Monsieur Michail Krivov, résidant 57-124 Pobeditelei avenue, 220035 Minsk, Belarus en qualité d'administrateur-délégué, avec effet au 15 juin 2010 et pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076322/14.

(100087684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.



Servigest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks. R.C.S. Luxembourg B 80.516.

L'an deux mille dix, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SERVIGEST SA", établie et ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 8, rue Dicks, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, pré-qualifiée, en date du 19 janvier 2001, publié au Mémorial C numéro 758 du 14 septembre 2001, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro numéro B 80.516.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Michel BOURKEL, demeurant professionnellement à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Donatella LECCI, demeurant professionnellement à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Monsieur Alexandre VANCHERI, demeurant professionnellement à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1.- Ajout d'un dernier alinéa à l'article 5 des statuts.
- 2.- Modification de l'article 5 des statuts de la société.
- 3 Divers
- II.- Qu'il résulte d'une liste de présence que les DIX (10) actions d'une valeur nominale de TROIS MILLE CENT EUROS (€ 3.100.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) sont dûment représentées à la présente assemblée; cette liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées par les membres du bureau, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter un dernier alinéa à l'article 5 des statuts.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'assemblée générale décide que l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.



La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du ou des délégué(-s) du conseil.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme, la société devra toujours être engagée soit par la signature conjointe d'un Administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée, soit par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière ou de l'Administrateur Unique pour autant que le signataire individuel soit détenteur de l'autorisation de commerce.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. Bourkel, D. Lecci, A. Vancheri, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 juin 2010. Relation: EAC/2010/7330. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 21 juin 2010.

Référence de publication: 2010076526/75.

(100087805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

DRAGMOR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. KCI International S.à r.l.).

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 146.602.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010076312/10.

(100088217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

ING LPFE Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 213.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 87.197.

Le bilan de la société au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010076370/13.

(100088196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Hutley Delemont Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076350/9.

(100087596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

diteur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck